



Programme D3S « Drogues, sciences sociales et sociétés »

de l'EHESS/INSERM avec le soutien de l'IReSP

en coopération avec Lille Economie Management de l'Université de Lille

Série d'ateliers de réflexion « Trafics » 2023-2024 à Lille, Paris, Marseille

Organisée par **Déborah Alimi** (INSERM/CEMS), coordinatrice scientifique D3, et l'axe « Trafics » du programme D3S coordonné par **Christian Ben Lakhdar** (professeur en économie au LEM, UMR 9221 CNRS, Université de Lille), **Claire Duport** (sociologue, Transversité) et **Marie Jauffret-Roustide** (sociologue, CEMS/INSERM) directrice scientifique D3S,

Atelier PARIS

“Centralismes et mises en perspectives transnationales”

Mercredi 27 mars 2024

Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)

Campus Condorcet

SYNTHÈSE

Éléments de contexte

Dans le cadre du [Programme D3S](#) (Drogues, sciences sociales et sociétés, EHESS/INSERM avec le soutien de l'IReSP), une série d'ateliers de réflexion dédiée à la question des « Trafics » se tient dans trois grandes villes, Lille, Paris, Marseille, sur le cycle 2023-2024, en vue d'interroger les dynamiques complexes d'organisation mais également de construction des savoirs en sciences sociales autour des phénomènes de trafics de drogues illicites en France. Proposée à l'initiative des coordinateurs et coordinatrices de l'axe Trafics de D3S, la série est organisée en coopération avec [Lille, Economie et Management \(LEM\)](#), de l'Université de Lille. Croisant les disciplines, les rencontres Trafics permettent de relire cet objet encore peu, voire mal connu, au prisme des notions de criminalité organisée, des phénomènes de marginalisation et des trajectoires sociales entremêlées tout au long de la chaîne du marché illégal.

Après une première séance lilloise en novembre 2023, la séance parisienne est revenue sur la situation des drogues dans la capitale, ses localismes et insertions transnationales, interrogeant plus avant les modalités et limites des réponses apportées en termes politiques, policiers et juridiques.

Synthèse des échanges

Mot de bienvenue et présentation de la série de séminaire Trafics : au-delà des marchés

Christian Ben Lakhdar (professeur en économie au LEM, UMR 9221 CNRS, Université de Lille), co-coordonateur de l'axe thématique Trafics du programme D3S et **Marie Jauffret-Roustide** (sociologue, CEMS/INSERM) directrice scientifique du Programme D3S, CEMS (INSERM U1276/CNRS UMR 8044/EHESS) se sont félicités du succès rencontré par les échanges lillois de la série, avant d'introduire les problématiques de la journée.

Pour la séance parisienne, les intervenants se proposent d'interroger les questions d'articulations d'échelles dans l'organisation des trafics : entre localismes et transnationalismes, les trafics de drogues illicites tels qu'ils s'observent à Paris et sa région interrogent les modalités d'implications et de contrôles des personnes y prenant part, mais également les moyens mobilisés par celles et ceux qui vivent dans les zones touchées par ces activités illicites. Ces différents niveaux demandent par ailleurs à appréhender les instruments de réponses aux trafics de manière plus diversifiée, sinon plus adaptée aux contextes et populations concernées. Dans cette perspective, à rebours d'un modèle uniforme, les participants questionnent leurs limites et leurs impacts, tout en ouvrant quelques pistes de réflexion pouvant contribuer à la construction de réponses plus holistiques et plurielles aux différents facettes et problématiques sociales liées aux développements et à l'installation des trafics dans les grandes villes, notamment. Enfin, les organisateurs invitent à considérer le rôle central de la recherche scientifique dans cette entreprise, encourageant une plus grande vigilance et rigueur méthodologiques, nécessitant la mobilisation de ressources et de soutien toujours bien trop limités au regard de l'ampleur du phénomène et de la complexité de l'objet à étudier.

Panel 1 : Localismes et insertions transnationales – le Paris des drogues

Ce premier panel, modéré par Déborah Alimi, politiste et coordinatrice scientifique de D3S, explore les dynamiques locales et les insertions transnationales des marchés des drogues à Paris et en Ile de France. S'appuyant que les données recueillie dans le cadre de leurs travaux au sein de l'équipe d'observation du Dispositif TREND de l'OFDT en Île-de-France, Elisa Juszcak, socio-anthropologue chez Charonne-Oppelia, et Vincent Benso, sociologue affilié à Charonne-Oppelia et Techno+, proposent une perspective sociologique de la question des trafics et de leurs évolutions à partir d'une étude localisée de l'évolution de l'offre sur le 93 et les espaces festifs franciliens à partir d'entretiens avec des consommateurs. Marwan Mohamed, sociologue au Centre Maurice Halbwachs du CNRS, recentre la discussion sur les mécanismes de gestion du trafic local, tandis que Gabriel Feltran, sociologue au CNRS et à Sciences Po CEE, offre une mise en perspective élargie, transnationale du "business de l'illicite", s'intéressant aux entrelacements des niveaux d'action et de pratiques illicites. Cette session a valu des échanges riches et approfondis sur les ressorts complexes de ces marchés.

Avant de partager quelques éléments d'analyses de **l'évolution de l'offre à partir d'une étude localisée sur le 93 et les espaces festifs franciliens à partir d'entretiens avec des consommateurs**, les deux premiers panelistes soulignent les apports du dispositif TREND et des choix méthodologiques qu'il propose. Créé en 1999 par l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT), **le dispositif TREND** est né dans un contexte de transformation des usages de drogue qui a demandé une approche plus dynamique et préventive de veille sanitaire afin de mieux comprendre les évolutions, anticiper les défis émergents liés à la consommation de drogues en France (produits, populations, contextes de consommations, modes d'acquisition et offre) et proposer des éléments d'analyses et d'informations susceptibles de mieux adapter les politiques publiques et les interventions de terrain. Composé d'un réseau de 9 coordinations locales réparties en France métropolitaine ainsi qu'à La Réunion, dont le site Trend-Sintes IdF, la structure permet une

collecte de données à l'échelle locale, tenant compte des spécificités régionales en matière de consommation de drogues, à partir desquelles sont dégagées des tendances générales au niveau national.

La particularité du dispositif repose aussi sur **ses principes méthodologiques et ses terrains d'observations**, précise **Elisa Juszcak**. Essentiellement qualitative, la méthode développée favorise la diversification des sources (usagers, acteurs socio-sanitaires, acteurs des forces de l'ordre...) et comprend une dimension longitudinale qui permet à la fois la veille sanitaire et l'analyse des phénomènes émergents. Elle intègre surtout une **dimension ethnographique** dont les apports se sont révélés majeurs pour l'étude des évolutions de pratiques liées aux usages de drogues. Ceux-ci, explique la socio-anthropologue permettent notamment des analyses prenant en compte les éléments de contexte, les représentations et points de vue des usagers. Plus largement, le travail en réseau a aussi permis d'établir un réseau d'informateurs ethnographes qui ont su tisser des liens de confiance avec les enquêté(e)s et dresser des analyses plus « neutres », détachées des biais possibles des catégorisations propres à la sociologie des drogues. Aussi, les terrains présentés ce jour-là ont trait principalement aux « **terrains franciliens** » qui se délimitent aux espaces festifs techno de l'Île-de-France (*free parties, warehouses, clubs, bars, de l'alternatif au commercial*) ; aux espaces dits de la marginalité urbaine tels que les scènes de consommation et de deal à ciel ouvert du nord-est parisien, les squats, les gares, mais également les structures RdR, et enfin aux espaces liés au chemsex (Paris et région). **Vincent Benso**, sociologue (Charonne-Oppelia/Techno+) de l'équipe d'observation, Dispositif TREND (OFDT), Ile de France, en partage quelques données clés, au regard de l'évolution des tendances, des produits et des facteurs influençant l'offre en Ile de France.

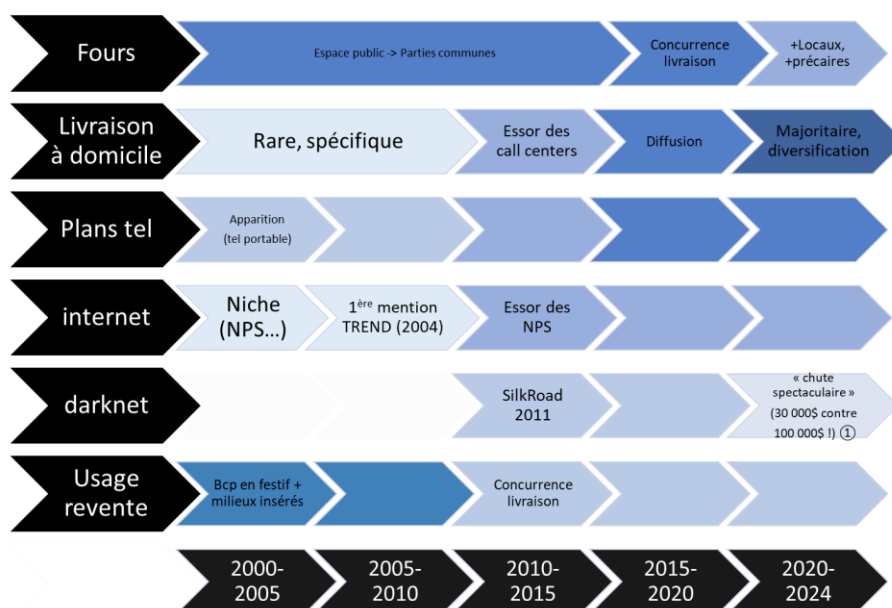
Un **premier tableau d'ensemble de l'offre parisienne** est ainsi proposé mettant en exergue une offre protéiforme, tant en termes de produits que de modalités de vente et d'approvisionnements, mais également une offre importante, souterraine et en constante évolution. Proposée dans tous types de quartiers et à toutes catégories socio-professionnelles, l'offre de produits en IdF est diversifiée avec pour premier produit consommé, le cannabis (plus de 5 000 000 consommateurs dans l'année en France et un chiffre d'affaire estimé à plus de 2 milliards d'euros en 2017 contre 1,2 milliard 7 ans auparavant), puis la cocaïne (avec 2,7% des consommateurs en 2023 contre 0,3% en 2000), et enfin, MDMA, héroïne, kétamine, cathinones, LSD, amphétamines, et médicaments. Cette diversité se retrouve dans les lieux et les modalités de vente et d'approvisionnements, dont une typologie se dégage à partir du vocabulaire et des lexiques rapportés par les usagers.

Les **principales modalités d'acquisition de drogues** évoquées par les usagers dans les contextes ethno-festifs en Île-de-France et urbains en Seine-Saint-Denis (93) sont variées et illustrent la diversité des sources d'approvisionnement. Les points de vente ouverts, communément appelés "fours", constituent l'une des méthodes principales, où le cannabis et la cocaïne sont les substances les plus couramment vendues, suivies de l'héroïne et du crack. Ces points de vente peuvent être plus ou moins organisés, souvent avec une division du travail entre les différents acteurs impliqués et de façon assez significatives, souvent situés près ou au sein de stations RER. Ils s'inscrivent dans le cadre de "deal de rue" qui s'organise aussi parfois en "corners" (ou coin) ou de « drive » notamment pour la vente de cannabis. Les "scènes" de consommation, que l'on retrouve dans certains quartiers et stations de métro de Paris, sont connues pour la distribution de crack, de produits festifs, de médicaments et, dans une moindre mesure, d'héroïne. Les bars et établissements festifs restent des lieux privilégiés pour l'approvisionnement en cocaïne, MDMA ou cannabis. La livraison à domicile, facilitée par des *call centers* et des plans par téléphone, est une méthode en expansion, tout comme les transactions via Internet et le *darknet*. Le "deal d'appartement" et les interconnaissances entre usagers-revendeurs ajoutent

une dimension de confiance et de discrétion aux échanges. Enfin, l'autoproduction de cannabis est une pratique observée chez certains usagers, permettant de réduire la dépendance aux circuits de distribution illicites traditionnels.

Les **modes de distribution et les profils des acteurs** du marché des drogues en Île-de-France révèlent aussi une organisation complexe. La vente peut être statique, avec des points fixes, ou mobile, ouverte ou resserrée en lieux clos, impliquant des déplacements fréquents des différents acteurs impliqués, précise Vincent Benso. Les acteurs de ce marché se répartissent entre des formes d'entrepreneuriat individuel ou des fonctionnements de type salariat, chacun adoptant des stratégies adaptées à leur environnement et à leurs objectifs, comme le détaillera par la suite Marwan Mohammed. L'insertion professionnelle et les ressources familiales jouent un rôle clé dans la stabilité et la légitimité des acteurs. L'âge, le genre, et l'appartenance à des réseaux ethniques spécifiques influencent également les interactions et les opportunités au sein du marché. L'essor de la livraison à domicile accentuée par les différentes périodes de confinement liées à l'épidémie de COVID-19 illustre encore une tendance à la diversification et à la professionnalisation des modalités de vente (offres de produits, délais de livraisons, travail marketing et promotionnel, réseaux, technologies...). Ces diverses modalités d'acquisition illustrent la complexité et la flexibilité du marché des drogues en Île-de-France et en Seine-Saint-Denis, répondant aux besoins et aux contraintes des consommateurs. Le schéma ci-après en propose une évolution approximative depuis le début des années 2000.

Figure 1: Proposition de schéma d'évolution des modalités d'achat parmi les consommateurs interrogés



Sources : Rapport Européen sur les drogues 2022 : faits marquants, EMCDDA et Rapports TREND pour 2000-2010

Ces évolutions sont d'autant plus visibles à partir de focus sur des marchés spécifiques tels que celui crack parisien et de l'héroïne en IdF. Aussi, Vincent Benso met-il en lumière, à partir des rapports Trend, les dynamiques évolutives des scènes de consommation et de trafic de crack en Île-de-France, illustrant notamment un mouvement centrifuge observé depuis les années 1980 jusqu'à 2010. Ce mouvement est caractérisé par des déplacements fréquents des usagers et des dealers en réponse à l'action policière, menant à des replis dans des zones telles que le métro parisien, puis à partir de 2008 dans des squats tel celui de Saint-Denis. Les années 2010 sont marquées par un "âge d'or" de la Colline, l'apparition des "fours" de crack et d'une

mise en concurrence accrue qui entraîne une baisse de l'activité à Saint-Denis. L'expulsion définitive de la colline en 2019, seulement deux jours avant l'ouverture d'un centre de repos, marque un tournant significatif. De 2020 à 2024, les scènes de consommation se déplacent successivement de Rosa Parks à Porte d'Aubervilliers, puis à Eole, Forceval et enfin au Millénaire. Parallèlement à ces déplacements, une tendance émerge parmi certains consommateurs qui achètent de la cocaïne pour la transformer eux-mêmes en crack. Ces observations témoignent de l'adaptation continue des acteurs de ce milieu face aux interventions et à la répression policière, ainsi que de l'évolution des pratiques de consommation.

L'analyse des dynamiques du marché des drogues à Paris révèle donc une multitude de facteurs d'influence en interaction, créant des équilibres précaires entre différents acteurs aux logiques variées : riverains, pouvoirs publics, préfecture, mairie et forces de l'ordre modulent aussi ce paysage. Les consommateurs évaluent divers paramètres tels que le rapport qualité/prix, le risque d'interpellation, et la possibilité de consommer sur place, influençant leurs choix et comportements. Les revendeurs, quant à eux, innovent et s'adaptent, conclut Vincent Benso, pour maximiser les bénéfices, en offrant de nouveaux produits et en utilisant de nouveaux circuits d'approvisionnement. La situation internationale, comme les évolutions en Afghanistan et la pandémie de Covid-19, ainsi que les innovations technologiques (téléphones portables, messageries cryptées, darknet), influencent ces circuits. Enfin, la topologie et l'urbanisme de Paris, ainsi que des événements imprévisibles comme les Jeux Olympiques, modifient les dynamiques locales, façonnant le marché des drogues et les pratiques de consommation. Pour autant, si les dispositifs tels que *TREND* font émerger des tendances et des particularités, une recherche de terrain poussée reste nécessaire pour mieux apprécier les ressorts et articulation des différents facteurs jusque là identifiés – telle que le met en lumière la recherche présentée par le paneliste suivant.

S'intéressant aux **ressorts du management du trafic local**, le sociologue **Marwan Mohamed** (Centre Maurice Halbwachs, CNRS) met en exergue le paradoxe d'un secteur à la fois fortement contraint et peu inquiet des impératifs de performance et d'efficacité, et interroge alors les modalités de gestion, des règles et des contraintes régissant et (dé)structurant les transactions illicites dans les régions périphériques de la capitale. Un premier constat est fait, à partir de l'exemple des « fours » mis en avant dans la présentation précédente : celui **d'un secteur structuré, solidement ancré et visible aux niveaux locaux**, et fonctionnant de manière routinière, qui répond à une demande constante malgré des contraintes internes et externes, telles que la concurrence et la surveillance policière. Ces transactions s'organisent à partir d'un système d'autorégulation minimale qui nécessite et repose sur une appropriation et une domination territoriales, engageant souvent des « locaux du quartier ».

Adoptant une approche foucauldienne, Marwan Mohamed souligne le **rôle crucial de l'État en tant qu'arbitre des illégalismes**, produisant et imposant des normes mais aussi fixant les coûts associés à cette activité illicite. Dans cette perspective, le rôle de l'État et son positionnement apparaissent indissociables des modes d'organisations du trafic et du passage à l'acte.

Aussi, la gestion de ces points de vente implique **plusieurs niveaux et divers aspects de « management »** tels que : i) la gestion des stocks, des ventes, et des transactions internes, mais aussi ii) celle des ressources humaines et des rapports aux populations externes, et surtout enfin iii) la gestion des relations avec l'État et ses représentants en vue de maintenir le contrôle et imposer une présence (voire une omerta) dans l'espace commun, parfois de manière oppressante pour la population locale, voire plus ou moins tolérée quand celle-ci reste sans violence apparente (mise en place de nouveaux « gardiens » d'immeubles, « réquisition » de

zones communes, de bruits, d'odeurs, d'allées et venues, etc.). Du point de vue de l'État, lorsque les autorités municipales ou la police sont interrogées sur la manière de gérer les trafics, la question du « désordre » et de la « sécurité » liés aux points de deal constitue des préoccupations majeures. Dans ce contexte, l'intervention policière est privilégiée, avec une prime d'efficacité pour les points de deal les plus discrets. La population locale adopte souvent une approche pragmatique et ne demande pas nécessairement une action lorsque le trafic de drogue ne perturbe pas la tranquillité publique. Ainsi, l'État est souvent confronté à un équilibre délicat entre la répression des activités criminelles et la préservation de l'ordre public, en tenant compte, voire anticipant ou non, les demandes et des attentes de la population locale. **Deux normes de management** se dégagent pour le sociologue, qui s'entrelacent souvent suivant les territoires, les groupes ou les secteurs impliqués :

- le "soft power" ou méthode douce qui privilégie la négociation et la coopération, bien que sous-tendue par la possibilité de violence, qu'elle prenne la forme d'une violence physique (intimidation, contrôle territorial) ou sociale (altruisme, solidarité territoriale, formes de philanthropie locale) qui permet aussi parfois le recrutement de nouveaux acteurs et complices.
- le "hard power" qui repose sur l'autoritarisme et la recherche de soumission, souvent accompagné d'intimidation et de menaces qui disqualifient tous les efforts de relations publiques internes et/ou externes, dans la mesure où la contrainte devient une garantie suffisante du contrôle. Ceci implique un détachement souvent condescendant à l'égard de la population locale et le milieu environnant.

Ces normes sont stabilisées par des discussions entre les acteurs régissant aux plus hauts échelons l'organisation du trafic, et apparaissent stabilisés dans l'espace « **professionnel** » qui en découle. Le rapport aux populations et au milieu environnant influence aussi les modalités de gestion, note toutefois Marwan Mohamed. Dans de nombreux cas, les points de vente ne sont pas gérés par des membres de la communauté locale, ce qui entraîne une neutralisation des liens affectifs et une approche plus « agressive », dite plus rationnelle et perçue comme plus efficaces dans les transactions illicites. Aussi, observe en conclusion le sociologue, les acteurs du trafic tendent à rechercher souvent des normes qui minimisent les risques d'intervention policière et préservent la rentabilité, souvent au détriment du bien-être de la population locale.

Venu aux questions des trafics par le prisme de l'étude des dynamiques de la violence d'un quartier à l'autre, **Gabriel Feltran** (sociologue, CNRS/SciencesPo CEE) partage enfin quelques conclusions issues de ses travaux d'observations ethnographiques de la violence à Sao Paulo. Ayant consacré son terrain à la formation et aux évolutions du principal groupe criminel brésilien, le PCC (Premier commando de la capitale ou *Primeiro Comando da Capital* en portugais), Gabriel Feltran propose une **mise en perspective transnationale des modalités d'organisation et des rôles des opérateurs de trafics de drogue dans l'économie illicite, et l'économie territoriale**. Le PCC, observe le sociologue, a commencé à réguler le trafic de drogues dans quelques favelas, puis dans le pays entier à partir de la mise en place d'un système de contrôle de la violence et de la justice interne (dettes et autorisations) dès 2004. Si la période se caractérisait par une tendance à la baisse des homicides, il est également noté que cette période correspond à une uniformisation des prix des drogues dans toute la ville de São Paulo, avec des conséquences pour ceux qui tentaient de baisser ou de moduler ces prix. En à peine une décennie, le cannabis brésilien a été remplacé par celui du Paraguay dans les systèmes de distribution, tandis qu'au Brésil le PCC a travaillé à une stabilisation de l'offre locale de cocaïne colombienne et à une fidélisation des consommateurs, à partir d'un système clair de division du travail entre fournisseurs et grossistes étrangers. Ce qui était initialement désorganisé et artisanal est devenu, dix ans plus tard, une **entreprise d'import-export, sur laquelle le PCC exerce un monopole**. L'exemple du contrôle du port de Santos est mentionné comme emblématique.

Trois mécanismes clés ont contribué à cette dynamique. Le premier a trait à la **construction du PCC en tant que "fraternité criminelle"**, se rapprochant davantage des structures de la franc maçonnerie, que celles des entreprises mafieuses ou criminelles. Les membres peuvent être considérés comme des autoentrepreneurs associés à l'organisation, s'entraîdant mutuellement et comptant sur elle pour faire évoluer leurs activités, explique Gabriel Feltran. Par exemple, un membre ayant une expertise dans le vol de voitures peut partager ses connaissances sur la façon de faire circuler les pièces volées ou sur les procédures en cas d'arrestation. Cette connaissance pratique s'étend également à d'autres domaines, tels que les prisons et les explosifs. Le deuxième mécanisme est la **professionnalisation de la logistique**. Cela implique une coordination logistique efficace et une diversification des moyens pour maintenir les opérations du PCC. Cette professionnalisation vise à optimiser les processus internes et à assurer une continuité dans les activités criminelles.

Enfin, le PCC a adopté une **stratégie de changement et d'augmentation d'échelles** de ses opérations. Cela implique une réduction des taux de rentabilité des chaînes d'approvisionnement, tout en augmentant la rémunération sur le volume de vente. Cette stratégie permet à l'organisation de maintenir sa compétitivité sur le marché transnational tout en garantissant des profits suffisants pour ses membres. De plus, le PCC peut proposer des drogues à des prix inférieurs à ceux du marché pour renforcer sa position et attirer davantage de clients. Un autre aspect important est l'investissement dans les activités criminelles. Bien que les détails sur les investisseurs restent souvent obscurs, le PCC recherche activement des opportunités d'investissement pour développer ses opérations. Cette stratégie d'investissement contribue à la croissance et à la pérennité de l'organisation, lui permettant de maintenir son influence dans le monde du trafic de drogues et d'autres activités illicites. Gabriel Feltran insiste enfin sur la nécessité d'inscrire les recherches dans le temps long et à différents niveaux des activités de trafic de drogues pour lever le voile sur ses modalités organisationnelles, dont il nous reste encore beaucoup à comprendre. Aussi, il partage un projet d'étude en cours entre les ports de Santo et du Havre en passant par les points de vente au détail, en vue de mieux comprendre la chaîne de valeur et les transformations qui s'y opèrent.

La **discussion** qui suit les différentes présentations a mis en évidence les défis méthodologiques et épistémologiques de l'étude du trafic de drogues, soulignant le besoin d'adapter les approches de recherche au contexte, et de diversifier les sources d'informations pour mieux comprendre et représenter ce phénomène complexe. Un certain malaise a été noté concernant la focalisation sur les franges populaires du trafic dans la recherche et les médias, au détriment des structures plus invisibles mais plus systémiques et aux franges des secteurs légaux. La forte dépendance aux sources policières et judiciaires dans les études, le besoin d'adopter une approche localisée et d'élargir les recherches vers d'autres milieux et acteurs tels que les milieux ruraux ou les femmes, ont été enfin soulignés en vue d'une compréhension plus fine du phénomène.

La matinée s'est close sur une discussion autour des enjeux méthodologiques sur les recherches sur les trafics, animée par Marie Jauffret-Roustide (directrice scientifique D3S, sociologue). Ce moment a été l'occasion d'une présentation du **Programme Interministériel de Recherches Appliquées à la Lutte Antidrogue (PIRALAD) de la MILDECA**, par son principal responsable, **David Weinberger (Chargé de mission recherche à la MILDECA)** et d'ouvrir un dialogue autour des besoins et des structures de financements de la recherche autour des questions de trafics illicite de drogue, lancé par Christian Ben Lakhdar (professeur en économie au LEM, UMR 9221 CNRS, Université de Lille), et Claire Duport (sociologue, Transversité), coordinateurs D3S Axe Trafics.

La recherche scientifique sur les trafics en France a souvent été relayée au second plan des priorités de recherche et de leur financement, reconnaît le paneliste. Par ailleurs, ce manque d'étude est aussi lié aux difficultés d'accès à des données de première main, souvent protégées par la confidentialité et/ou la sensibilité des services de lutte anti-drogue. Depuis 2022, la MILDECA, à travers le programme PIRALAD, a pris la décision **d'augmenter son soutien au financement d'une recherche appliquée sur le thème** dans l'esprit d'une action publique fondée sur des preuves probantes pouvant aider à renforcer la lutte contre les trafics de drogues. Sur les 10% des fonds de prévention de la MILDECA alloués à la recherche, une proposition de ponctionner 1% des fonds vers d'autres thématiques de recherche a été faite, explique David Weinberger. Aussi, la MILDECA a lancé le Programme Interministériel de Recherches Appliquées à la Lutte Antidrogue (PIRALAD) en vue de soutenir la production de recherches thématiques stratégiques répondant aux besoins des administrations et des services, d'élaborer des indicateurs socioéconomiques et criminologiques utiles pour le pilotage et l'évaluation des politiques publiques et accompagner la structuration d'une communauté de chercheurs pour bénéficier d'une expertise croissante et durable, en lien étroit avec les besoins des acteurs publics. Le programme vise également à acculturer le monde de la police et de la justice aux apports de la recherche académique, et inversement, afin de déconstruire les préjugés et les carcans disciplinaires et sectoriels. Ces financements peuvent aller jusqu'à 200 000 euros pour des projets d'une durée maximale de trois ans, en mettant l'accent sur l'aspect appliqué, essentiel pour les ministères régaliens, mais également la facilitation de l'ouverture progressive de l'accessibilité à des informations et données collectées par les services de police et de justice. Le projet PIRALAD ambitionne ainsi d'améliorer par la recherche, les capacités de pilotage, d'innovation, d'anticipation et de réaction des services dédiés à la lutte contre les marchés illicites.

Bien que largement bienvenue, l'initiative PIRALAD s'inscrit malgré tout dans un paysage financier encore trop pauvre et contraignant au regard des besoins de savoirs et des nécessités de la recherche, souligne Christian Ben Lakhdar. Ouvrant le dialogue sur **une cartographie des financements disponibles**, l'économiste note plusieurs sources potentielles, certes, mais encore très compétitives et largement internationales : l'ONUDC, la Commission européenne, la Rand Europe, l'OEDT (en cours de changement), Europol, Eurojust. Au niveau français, l'OFDT, l'IHEMI, et l'ANR restent les principaux bailleurs potentiels direct des questions des addictions principalement. Des collaborations avec le ministère de l'Intérieur et le Défenseur des droits offrent toutefois également des opportunités. Des fenêtres de tir s'ouvrent également au sein du ministère de la Justice, avec des initiatives comme l'évaluation des peines plancher/ Les services statistiques et certaines données locales, à la suite de travaux comme ceux sur l'évaluation des salles de consommation à moindre risque dont a pu bénéficier l'équipe de Marie Jauffret-Roustide, commencent enfin à être plus accessibles.

L'ouverture des archives notamment policières et judiciaires reste cependant très difficile et nécessiterait d'être une priorité afin de permettre aux recherches de se développer sur ces questions. L'échange avec la salle a montré que, bien que des bases de données quantitatives anonymisées soient aujourd'hui disponibles, des obstacles subsistent, notamment en matière de protection des sources et des données. La collecte sécurisée de données, la légalité et les contraintes éthiques posent également des défis. Des efforts sont en cours pour équilibrer la protection des sources, des personnes impliquées mais également des acteurs de la recherche. Toutefois, il existe un vide juridique concernant la protection juridique de ces sources, ce qui nécessite des efforts supplémentaires pour garantir la sécurité et la confidentialité. Malgré les défis, tous les participants et toutes les participantes se sont accordés sur la nécessité de continuer à ouvrir les terrains de recherche et à encourager les initiatives qui favorisent une meilleure compréhension des dynamiques des trafics illicites. Plus il y aura de demandes, plus le champ de la recherche et de ses financements s'élargira.

Panel 2 : Centralisme de la réponse, quels outils pour une réponse plus holistique ?

Le second panel de la journée a été consacré à une discussion autour des outils de réponses aux trafics. Modéré par Christian Ben Lakhdar, coordinateur de l'axe Trafics au sein de D3S et économiste de formation, il a rassemblé Fabien Bilheran, ancien officier de police judiciaire en région parisienne et membre de Law Enforcement Action Partnership (LEAP) Europe, qui a échangé avec Marion Guenot, sociologue et chargée de recherche au CNRS au Centre de recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP), sur les limites de la politique du chiffre et le travail policier. Marie Jauffret-Roustide, directrice scientifique DS3 et sociologue à l'INSERM U1276/CNRS UMR 8044/EHESS, a abordé l'impact de la pénalisation des drogues et de la stigmatisation sur l'accès aux soins à travers le prisme des droits, en dialogue avec Nathalie Tehio, membre du bureau national et coordinatrice des observatoires des pratiques policières à la Ligue des Droits de l'Homme. Enfin, Deborah Alimi, politiste (Daleth Research et coordinatrice scientifique de D3S), discutée par Claire Duport (sociologue, Transverscité), a présenté quelques perspectives internationales de réponses axées sur le développement en contextes urbains en s'inspirant d'initiatives latino-américaines.

Après avoir rappelé son parcours professionnel, les raisons et motivations à son engagement dans la police, **Fabien Bilheran** fait également part des motifs de sa mise en retrait de ses fonctions. L'une des principales raisons est finalement la faible efficacité du **travail policier sur la question des marchés des stupéfiants** et la désillusion qui l'accompagne pour celui qui voulait « œuvrer pour le bien et la paix ». L'implémentation au sein de l'institution policière de nouveaux outils de gestion comme l'IRP (Indemnités – Résultats – Performance) en 2010 et la délimitation de nouveaux espaces de travail comme les Zones de Sécurité Prioritaire en 2012 ont participé à la **modification des pratiques professionnelles policières**. Ainsi, la comptabilisation des actions policières a conduit à mettre l'accent sur les aspects quantitatifs du travail policier et moins sur le versant qualitatif. Les services d'enquête se sont naturellement déportés des *fours* vers *le deal de rue*, du haut des échelles de distribution vers le bas, plus visible et plus accessible à l'interpellation. Également, les contrôles d'identité qui se sont multipliés, en tant qu'instrument policier, a certainement crispé les relations police/population « mais pas que ces relations », nous dit Fabien Bilheran. Le travail policier dans les ZSP a aussi conduit à une crispation des réseaux de vente de stupéfiants les faisant passer, si l'on reprend la terminologie proposée par Marwan Mohamed d'un *soft power* de relation avec les habitants et le quartier à un *hard power*.

Son passage à la Brigade des Stupéfiants, confie l'ancien OPJ, est aussi un moment de réflexion sur le choix des enquêtes opéré par sa hiérarchie. Outre des enquêtes sur de l'importation de cocaïne entre Cayenne et Orly par des mules, le choix des enquêtes semble être principalement réalisé en fonction des sommes d'argent en jeu, des saisies de véhicules qui pourront être réalisées et des saisies de stupéfiants. La raison de ces choix est clairement de mettre en avant le travail policier, précise l'intervenant. Toutefois ajoute Fabien Bilheran, le procureur est aussi un élément décisionnaire dans le choix des actions à engager : le retentissement et ainsi la visibilité médiatique peuvent aussi être de puissants ressorts dans l'engagement ou non du travail policier.

Marion Guenot se saisit des propos de Fabien Bilheran pour rappeler que la mise en œuvre d'indicateurs de rendements dans les services publics a désormais un certain historique en France ; ces outils issus du « New Public Management » ont ainsi été implémentés depuis quelques années maintenant notamment à l'hôpital. Dans la police nous dit la sociologue, il existe des **espaces de résistance à cette politique du chiffre**. Les Groupements Interministériels de Recherche (GIR), autrefois les groupements d'intervention régionaux, ont principalement pour cœur de métier, la constitution de dossiers policiers importants, fondé sur un travail de

bureau. Les équipes constituant ces GIR visent ainsi « les gros dossiers » où les biens matériels potentiellement saisis seront importants. Dit autrement, précise Marion Guenot, les trafics du bas des tours de cités n'intéressent absolument pas ces GIR, « ils ne sont pas dans leur viseur », du fait encore une fois du peu de valorisation qu'ils peuvent en retirer. Une des difficultés rencontrées par les GIR fut le peu de confiscation de biens matériels réalisée. Face à ce manque d'efficacité, les préfets ont appelé à une réaction de leur part et surtout à un certain affichage de leurs actions. C'est ainsi qu'entre travail choisi car valorisé par les GIR et affichage politique et quantitatif voulu par les préfets, des tensions sont apparues... ainsi que des espaces de résistance. Ces espaces de résistance à la politique du chiffre se sont concrétisés aussi récemment par des espaces de mobilisation pour faire tomber le tabou de cette politique du chiffre. C'est ainsi qu'en 2022, la PJ s'est mobilisée contre la réforme de la police nationale et la disparition de la direction centrale de la police judiciaire. Ce façonnage de l'organigramme des forces de sécurité intérieure est a priori calqué sur celui des grands groupes privés.

Le deuxième temps de la table ronde était consacré à une mise en perspective des **politiques des drogues au prisme de la question des droits, à partir d'une présentation de l'impact de la pénalisation des drogues et de la stigmatisation sur l'accès aux soins par Marie Jauffret Roustide**. L'intervention de Marie Jauffret-Roustide s'appuie sur une recherche sociologique qualitative incluant entretiens semi-directifs et photo-voix qui a été mise en place dans le cadre d'une recherche pour Médecins du Monde, menée dans 3 villes (Lille, Paris et Marseille). Cette recherche montre combien la pénalisation de l'usage de drogues a un impact délétère sur l'accès aux soins des personnes consommatrices de substances illicites. Cette recherche s'appuie sur une méthodologie qualitative incluant des entretiens qualitatifs avec des personnes consommatrices de substances, des professionnels de réduction des risques et de la prise en charge et des policiers et un travail de photo-voix menée avec des personnes consommatrices de substances. Cette recherche a montré que tant les professionnels que les personnes consommatrices de substances rapportaient une augmentation des refus de délivrance de seringues en pharmacies et de dispensation de traitements de substitution en médecine de ville. **Une des hypothèses pour expliquer ces difficultés est la stigmatisation des personnes utilisatrices de drogues car la pénalisation des drogues peut donner un sentiment de légitimité dans le refus de soins**. Un autre résultat de la recherche est qu'un environnement du risque marqué par la pénalisation augmente l'exposition aux risques infectieux des personnes consommatrices de substances qui ne peuvent pas mettre en place les mesures de protection nécessaires à la préservation de leur santé.

Au regard de ces données, et à partir de son expérience d'avocate et membre du bureau national et coordinatrice des observatoires des pratiques policières, Ligue des Droits de l'Homme, **Nathalie Tehio propose une réflexion plus large sur l'impact des politiques répressives de lutte contre les drogues sur la question et l'exercice des droits**. La question de la pénalisation des consommateurs de stupéfiants est un sujet complexe qui touche à divers aspects des droits humains, économiques, et sociaux. Depuis 1996, il y a eu des appels à la dépénalisation en raison de la nature délétère des politiques répressives actuelles, souligne Nathalie Tehio. Ces politiques, en effet, impactent directement et négativement **les droits économiques et sociaux** des individus, sans pour autant apporter une solution durable aux facteurs socio-économiques expliquant aussi le recours et la pérennisation des marchés illicites. Plusieurs dimensions peuvent être rappelées. Les politiques répressives actuelles ne garantissent pas, par exemple, la mise à l'abri des individus en les privant de l'accès à un logement décent ou à des soins de santé appropriés. L'approche répressive fragmente les droits humains en les traitant isolément, ce qui compromet leur application globale. Ainsi, la protection du droit au logement ou à la santé devient moins accessible, créant des tensions sur tous les services publics. Cette situation met en lumière le conflit entre une approche néolibérale globale et la défense des droits humains.

L'angle des libertés fondamentales, comme le droit à la vie privée et la disposition de son corps, est également crucial. Les Droits de l'Homme de 1789 servent de boussole avec, par exemple, l'article 4 qui stipule que « tout ce qui ne nuit pas à autrui » est permis, et l'article 5 qui précise que seules les actions nuisibles à la société doivent être sanctionnées. Des études, telles que celles de Jobart et Levy, ainsi que la décision de la Cour de cassation de 2016 (9 nov. 2016, CS, Pourvoi n° 15-25.873) mettent encore en lumière des discriminations liées aux contrôles d'identité menés dans le cadre de la lutte anti-drogue. Ces contrôles permettent souvent des palpations injustifiées sous le prétexte de la recherche de stupéfiants, une pratique dénoncée par le rapport du Défenseur des Droits, où 44 % des policiers considèrent ces contrôles inutiles, la majorité d'entre eux affirmant par ailleurs « se méfier de la population » - un point qui lève certaines inquiétudes quant au vivre ensemble et aux rapports entre population et gardiens de la paix, partage Nathalie Tehio.

En échos aux propos de Fabien Bilheran, l'avocate déplore également les pratiques de certains membres des forces de l'ordre dont certaines pratiques témoignent d'une **dérive sécuritaire au nom du « maintien de l'ordre »** plutôt qu'une action menée en vue de « garder la paix sociale ». Les abus de pouvoir de la police sont exacerbés par des mesures comme l'AFD (Amende Forfaitaire Délictuelle), qui, pour la panéliste, ont eu tendance à amalgamer et transformer le rôle du policier et des juges, éliminant ainsi le rôle de l'avocat et du juge traditionnel. Les personnes contrôlées ignorent souvent qu'elles peuvent refuser de signer une reconnaissance de culpabilité, conduisant à l'ouverture de casiers judiciaires qui ferment des portes professionnelles importantes, comme celles des métiers de la sécurité. Depuis 2019, avec le livre blanc sur la sécurité intérieure et la loi LOPMI de 2023, on observe un renforcement du continuum de sécurité et une augmentation des pouvoirs de l'AFD. Cela inclut un recours accru à des agents privés, bien que la Constitution limite ces pouvoirs (article 12). Ces dérives, bien qu'elles ne soient pas propres à la lutte contre les stupéfiants, sont particulièrement exacerbées par le discours actuel qui stigmatise fortement cette catégorie de consommateurs et les acteurs du trafic. Certains syndicats policiers, adoptant une rhétorique provocatrice, vont jusqu'à qualifier certains individus de « nuisibles », encourageant ainsi des sentiments de haine raciale. Ce climat de discrimination a été critiqué par des institutions comme le Conseil de l'Europe en décembre 2023 et l'OHCHR (*Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights*) dans son rapport d'août 2023.

En conclusion, Nathalie Tehio invite à repenser les politiques publiques des drogues sous l'angle des droits de l'homme afin de garantir non seulement des politiques plus justes et efficaces, mais aussi surtout la dignité et les libertés fondamentales de tous les individus concernés. Un collectif pour une nouvelle politique des drogues propose à cet égard des réformes législatives à l'Assemblée nationale, plaidant pour une réduction des risques en prison et une campagne contre les contrôles au faciès, en vue de transformer les représentations des acteurs des marchés illicites en citoyens à part entière.

Enfin, pour clore le panel, **Déborah Alimi a proposé une mise en perspective des possibilités de réponses publiques aux trafics en milieu urbain**, s'inspirant d'initiatives axées sur le développement en cours en Amérique Latine, et plus particulièrement au Brésil et en Colombie. Politiste et consultante indépendante (Daleth research), Déborah Alimi s'est intéressée aux possibles **recatégorisations du « problème » de l'offre illicite de drogue en une question de développement socio-économique et durable**. Explorant plus particulièrement les mesures dites de développement alternatif (DA), elle a dressé un panorama de réponses voulues plus innovantes de développement alternatif appliqué en milieu urbain et avancées dans plusieurs grandes villes du Brésil comme Sao Paulo ou Rio de Janeiro, ou encore de Colombie comme à Medellin. Longtemps une approche niche de la politique de réduction de l'offre illicite notamment en zones rurales de

cultures illicites de coca et pavot, le développement alternatif a évolué aux rythmes de multiples essais et erreurs, démontrant la difficulté d'équilibrer et de mettre en cohérence des objectifs sécuritaires du contrôle des drogues et ceux de développement et d'insertions socio-économiques. Plus récemment toutefois, notamment à travers la décennie UNGASS 2016, le développement alternatif est devenu un pilier de la politique internationale en matière de drogues, reconnu pour s'attaquer aux causes profondes de l'offre illicite à partir s d'interventions visant à (re)construire des alternatives économiques légales et viables aux personnes impliquées dans la culture illicite.

Depuis le début des années 2020, plusieurs pays, principalement en Amérique latine et dans les Caraïbes, ont manifesté un **intérêt croissant pour l'exploration de nouvelles applications du DA au-delà des cadres ruraux traditionnels**. Plusieurs, souligne l'intervenante, explorent une approche similaire, à savoir basée sur les causes profondes de l'engagement et du maintien dans l'économie illégale, pour des territoires étendus de l'offre à savoir au-delà de la culture, le transport, micro-traffic et la petite production de drogues, en milieu urbain. Aussi, à partir de travaux entrepris dans le cadre d'un programme de coopération entre l'Amérique Latine et l'Union Européenne, on observe qu'outre les pays historiques du DA (Bolivie, Pérou, Colombie, c'est-à-dire principalement les pays andins où la culture illicite de la coca est très répandue), l'intérêt pour des applications innovantes du DA s'étend désormais aux zones urbaines de pays touchés par la criminalité transnationale organisée, et notamment par le (micro) trafic comme le Brésil, l'Uruguay, la Colombie, mais également l'Equateur, le Salvador ou le Panama. Sur tous ces terrains observés, le débat s'articule autour de la possible **mise en place d'actions socio-économiques et préventives pour contrer l'expansion des trafics illicites, qui s'attaqueraient aux moteurs socio-économiques des activités liées à l'offre de drogues illicites**, en particulier chez les jeunes (manque d'opportunité économique, marginalisation scolaire, logements précaires, services publics difficiles d'accès, manque de confiance etc...). L'évolution des marchés de la drogue, y compris l'essor des drogues synthétiques, incite donc plusieurs responsables en effet, à réévaluer le lien entre les questions liées aux drogues et celles de développement. Le renforcement de la résilience passerait alors en grande partie par l'établissement de passerelles entre les secteurs de la lutte contre la drogue, de la prévention de la criminalité, de la paix et stabilité des territoires, et du développement urbain inclusif.

Une des lignes d'action viserait à remédier aux carences socio-économiques existantes à l'origine des activités illicites et à réparer les préjudices causés par ces phénomènes, tels que la violence et la criminalité, en mettant au cœur des réponses les besoins des populations impliquées ou à risque d'être impliquées dans l'économie de l'offre illicite de drogues. Développée sur des modèles de DA optimisés, des instruments sont adaptés aux contextes urbains dans la perspective de faire des villes, des lieux de résiliences (et non seulement de risques). Ces instruments comprennent des activités de soutien au développement de l'éducation et de l'entrepreneuriat local, des approches sensibles au genre et aux facteurs psychosociaux, mais de plus en plus aussi au renforcement des systèmes de soutien (famille, communauté, école). Bien qu'elles constituent encore des initiatives pilotes et rencontrent de nombreuses difficultés de mises en œuvre, elles offrent de nouveaux horizons qui pourraient, pour l'intervenante, aussi inspirer des politiques en Europe où les questions de micro-trafics urbains restent une préoccupation majeure.

La **journée s'est close** sur une rapide séance de questions-réponses mettant en exergue le besoin d'un agenda de recherche élargie et davantage ouverte sur les différents échelons de la chaîne illicite, y compris ceux facilitant cette dernière, ainsi que sur les expériences et tentatives de réponses publiques plus innovantes, multidimensionnelles et coordonnées.